



**Règlement communal - Commune de Garnich
Modification du règlement-taxe relatif au tarif du repas sur roues.**

En séance du 23 février 2022 le conseil communal de Garnich a modifié le règlement-taxe relatif au tarif du repas sur roues.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 11 mars 2022 et publiée en due forme.

